



## Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2025/05-12

Millonfosse, 6 mai 2025

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; **travaux urgent** réseaux assainissement – travaux de terrassement d'une casse de refoulement suite à forage au niveau du 2 route de Bousignies (pont du Ramponneau) par l'entreprise Hydram de Rosult à partir du **06 mai 2025 jusque fin juin**.

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> : La circulation au niveau du 2 route de Bousignies (pont du Ramponneau) sera fermée à partir du 6 mai jusque fin juin.**

*Article 2:* La circulation route de Bousignies sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 06 mai 2025 (fin juin).

*Article 2 :* Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 06 mai 2025 (fin juin).

*Article 3 :* La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

*Article 4 :* Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,

**Gérald THURU**

### MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr